

DEMANDE DE VISAS PIÈCES À FOURNIR

I PIÈCES À FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE VISA COURT SÉJOUR

I.1 DOCUMENTS COMMUNS À TOUTES DEMANDES DE VISAS

1. Un formulaire de demande de visa est à télécharger sur le site de la DGDI France à la page <https://ae.dgdi-france.fr/visas.html> à l'étape 1 de la demande de Visa. Il doit être dûment rempli.
2. Un passeport en cours de validité (6 mois minimum) ; ayant au moins 2 pages vierges côte à côte.
3. Une copie dudit passeport.
4. Deux photos d'identité couleurs récentes (format maximum obligatoire 35x45mm) dont une est à coller sur le cadre réservé à cet effet.
5. Un billet d'avion ou une réservation aller-retour.
6. Une attestation d'assurance couvrant les frais médicaux et de rapatriement à retirer auprès des maisons d'assurance ou banques.
7. Une copie du carnet de vaccination (Fièvre jaune).
8. Une preuve d'hébergement au Gabon (pour les détails, voir le point III ci-dessous)
9. Une copie de la carte de séjour pour les étrangers résidant en France en dehors des ressortissants de l'UE.
10. Un justificatif de domicile pour les ressortissants de l'UE.

II DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES, SPÉCIFIQUES SELON VOTRE CAS

II.1 VISAS D'AFFAIRES, PROFESSIONNEL OU ACADÉMIQUE

En plus des documents communs :

1. Un ordre de mission avec prise en charge daté, signé, estampillé par le responsable de la société mandataire.
2. Une attestation d'emploi signée et estampillée par le responsable de la société mandataire.
3. Un contrat pour les consultants, s'il y a lieu.
4. Une lettre d'invitation datée, signée et estampillée par le responsable de la société partenaire basée au Gabon.
5. Un document attestant des activités de l'entreprise en France.
6. Une lettre d'accréditation obligatoire (pour les militaires et journalistes).
7. Un certificat de scolarité, convention de stage ou contrat de stage (pour les étudiants ou stagiaires).

II.2 VISA TOURISTIQUE, FAMILIAL OU AMICAL

En plus des documents communs

1. Une réservation d'hôtel datée, signée estampillée et certifiée par les responsables de la structure hôtelière.
2. **Pour les salariés** : Une attestation d'emploi et de congés ou de permission datée, signée, estampillée par l'employeur + dernière fiche de paie + relevé de compte bancaire du mois en cours.
3. **Pour les militaires** : Une autorisation de sortie du territoire français signée par l'autorité militaire compétente + relevé de compte bancaire du mois en cours.
4. **Pour les commerçants** : Une copie de l'extrait du registre du commerce et des sociétés ou Extrait de KBIS, SIRET, etc. reconnu par les autorités françaises + relevé de compte bancaire du mois en cours.

5. **Pour les retraités** : Une copie du titre de pension ou avis d'imposition + relevé du compte bancaire du mois en cours.
6. **Pour les sans-emploi** : Une attestation de prise en charge d'un familial en France (+ photocopie de sa pièce d'identité + document relatif à sa situation professionnelle + relevé de compte bancaire du mois en cours ; le cas échéant, preuve du lien familial).
7. **Pour les élèves et étudiants** : Une carte d'étudiant + attestation de scolarité de l'année en cours + une prise en charge des parents (relevé de compte bancaire du mois en cours + copie du livret de famille).
8. **Pour les mineurs** :
 - Une autorisation parentale manuscrite (du père et/ou de la mère)
 - Un certificat de scolarité
 - Une copie de la pièce d'identité des parents
 - Une attestation de prise en charge + relevé de compte bancaire du mois en cours + photocopie de la carte bancaire.
 - Un acte de naissance.

II.3 REGROUPEMENT FAMILIAL (MILITAIRES ET DIPLOMATES)

En plus des documents communs :

1. Une copie de l'acte de mariage ou du livret de famille + une pièce d'identité du conjoint ou tout autre document légal justifiant de la vie commune + relevé de compte bancaire du mois en cours + documents d'affectation ou justifiant des activités au Gabon du ou des conjoints.
2. Passeport diplomatique / service. Une note verbale.

II.4 VISITE FAMILIALE OU AMICALE

En plus des documents communs

1. Un certificat d'hébergement daté, signé, estampillé et certifié par les autorités municipales du Gabon.
2. Une copie de la pièce d'identité de l'hébergeant (en cas de séjour chez un particulier) + les justificatifs professionnels et des moyens financiers de l'hébergeant.

III À TITRE DE RAPPEL

- Le formulaire de demande de visa doit être rempli manuellement ;
- La présence physique du demandeur ou de son représentant légal est obligatoire ;
- Les demandes de visa des personnes voyageant dans le cadre professionnel peuvent être présentées par une agence de prestation de services ;
- Les dossiers de demande de visa doivent être présentés en double exemplaire, originaux et copies ;
- Toute demande de visa doit être déposée au plus tard cinq jours francs avant la date de départ ;
- La liste des pièces à fournir est donnée à titre indicatif. Des documents supplémentaires pourront être demandés selon la situation personnelle du demandeur.
- Seules les demandes de visas dont l'urgence est avérée seront traitées de façon exceptionnelle ;
- Les dossiers envoyés par courrier postale ou par courriel ne seront ni pris en compte ni renvoyés à l'expéditeur.

IV FRAIS

- Urgence : 165€
- Délai normal : 110€
- Enfant de 0 à 6 ans : 55 €

Les frais de dossiers sont payés en espèces au moment de la présentation de la demande de visa. Ils couvrent le traitement de la demande ainsi que les frais de chancellerie et ne sont pas remboursables, quel que soit l'issue de la demande (accord, refus ou désistement)

V HORAIRES ET JOURS

Le service est ouvert au public du lundi au jeudi pour :

- Dépôt des dossiers : 9h00 - 11h30 maximum ;
- Retrait des visas : 13h00 - 14h00.

A titre indicatif :

- Délai normal : 72h ;
- Délai express : 24h (accordé aux seuls demandeurs de visas professionnels).

Adresse du service Visa : 26 Bis avenue Raphaël 75016 Paris (Métro la muette, ligne 9 ou RER C Bouvainvilliers).

Permanence téléphonique au (+33) 06 08 03 20 29 du lundi au vendredi, de 9h à 10h.

Ou envoyer un SMS et le service visa vous répondra